Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 01/09/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20260901-DEL20260826_62-DE

Réf. : DEL202600826-62

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal d'AUGAN

L'an deux mille vingt-six, le 26 août le Conseil Municipal de la Commune d'Augan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h30, sous la présidence de Madame Dominique MARTIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 août 2026

PRESENTS (14)

Mme Dominique MARTIN, M. Alain CHOTARD, Mme Valérie DUBOIS, M. Clément CHOTARD, Mme Aurélie LOEZIC, M. Adrien GILLARD, Mme Valérie LERAT, M. Vincent MONNERAIS, M. Thierry ROBIN, Mme Marie-Thérèse LUCAS, M. Guénaël LAUNAY, M. Corentin PERRICHOT, M. Philippe ROBO, M. Mickaël BOIXEL.
Madame le Maire fait lecture d'un courrier reçu ce jour à l'adresse de l'ensemble du conseil municipal, évoquant le Comité Cantine. Ce courrier est signé par Marjorie CALIXTE, Fanny GIMENO, Thomas GRATTIER, Morgane LE FOULER et Jérémy MARIA du Comité Cantine.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (5) :

M. Cyrille MONNERAIS ayant donné pouvoir à M. Alain CHOTARD.
Mme Katy LETORE ayant donné pouvoir à M. Thierry ROBIN.
M. Pascal JOSSE ayant donné pouvoir à Mme Dominique MARTIN.
Mme Stéphanie DUBOIS ayant donné pouvoir à Mme Mme Valérie DUBOIS.
Mme Agnès GUILLO, ayant donné pouvoir à Mme me Marie-Thérèse LUCAS.

ABSENTS (0) :

Délibération n°20260826-62 – SUPPRESSION DU COMITE CANTINE

Madame le Maire, informe le conseil municipal qu'à la suite de l'annonce faite lors du dernier conseil municipal (08 juillet 2026) le Comité Cantine de l'Augantine n'a plus de raison d'être maintenu. Le Comité Cantine avait toute sa pertinence à l'époque où l'idée de créer un nouveau restaurant scolaire avait émergé et durant toute la période de l'étude du projet, puis de sa construction et enfin, pour travailler sur l'organisation fonctionnelle de ce nouvel équipement communal. C'est chose faite et aujourd'hui ce restaurant scolaire dénommé "l'Augantine" vient d'achever sa 1ère année d'activité. C'est donc tout naturellement que le suivi de cet équipement se fera maintenant par les commissions municipales compétentes en la matière. A savoir, pour ce qui est du champ de l'organisation et du fonctionnement du service au sein de cet équipement la commission municipale des affaires scolaires jouera ce rôle et pour ce qui est de l'entretien du bâtiment, la commission municipale en charge des travaux et de l'urbanisme, comme elle le fait pour tous les autres bâtiments communaux, aura la charge de cette mission. Madame le Maire précise que ces deux commissions pourront en fonction des sujets traités et de l'actualité de l'Augantine, inviter des représentants de la société civile, d'associations de parents d'élèves ou encore des représentants des équipes enseignantes des écoles pour débattre, échanger et partager sur diverses questions concernant l'Augantine. Madame le Maire rappelle que Madame Valérie DUBOIS, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires ainsi qu'elle-même sont et restent à l'écoute de l'ensemble des parents des élèves des écoles pour échanger sur toutes questions concernant l'Augantine. Par conséquent, il est proposé de supprimer le Comité Cantine.

Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 01/09/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20260901-DEL20260826_62-DE

Madame le Maire fait lecture d'un courrier reçu ce jour à l'adresse de l'ensemble du conseil municipal, évoquant le Comité Cantine. Ce courrier est signé par Marjorie CALIXTE, Fanny GIMENO, Thomas GRATTIER, Morgane LE FOULER et Jérémy MARIA du Comité Cantine.

Il est demandé au conseil municipal :

De décider de la suppression le Comité Cantine de l'Augantine.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à la majorité, (Résultat du vote : 15 votes pour, 4 votes contre, 0 abstention) des membres présents ou représentés :

Décide de la suppression le Comité Cantine de l'Augantine.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Mme Dominique MARTIN



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 28/08/2026,
Et l'extrait au registre des délibérations ayant été transmis en préfecture le 28/08/2026